

Veiller à l'équilibre forêt-gibier pour l'avenir de vos forêts : reconnaître les dégâts de cervidés et les signaler

INVITATION

Matinée en salle - après-midi en forêt

Vendredi 04 octobre 2024 de 9h45 à 16h00

À l'Épine (Hautes-Alpes) – RDV à la salle polyvalente à l'école

Les grands cervidés, comme le cerf et le chevreuil, font partie intégrante des écosystèmes forestiers, et leur présence est souhaitable. Mais depuis 30 ans, leur nombre a fortement augmenté, et cause parfois des dégâts sur les parcelles forestières.

La recherche d'un équilibre entre la forêt et le gibier est essentiel pour permettre le bon fonctionnement de l'écosystème, mais aussi une production forestière et une chasse durables.

Dans un premier temps, il est important d'identifier les dégâts qui peuvent s'avérer problématiques et les situations de déséquilibre forêt-gibier.

Ensuite il convient de signaler ces déséquilibres pour qu'ils soient pris en compte dans la gestion des populations de cervidés et la gestion forestière. Ce signalement est maintenant une nécessité lorsqu'on possède un document de gestion durable (CBPS ou PSG).

Lors de cette réunion d'information, les propriétaires forestiers présents apprendront en salle, puis en forêt, à identifier les dégâts et à déclarer les situations de déséquilibre. Une démonstration de signalement sur la plateforme nationale forêt-gibier sera notamment réalisée. Cette plateforme est un outil en ligne, partagé entre les propriétaires forestiers publics et privés, leurs conseillers et leurs gestionnaires. Elle permet de cibler les secteurs à problèmes pour y concentrer les actions.



Oliver Martineau @ CNPF

Besoin d'un renseignement

Par mail : catherine.michel@cnpf.fr

Par téléphone : 07 61 68 83 52

Participation gratuite - Inscription conseillée

En partenariat avec



Avec le soutien financier de



Les partenaires de la journée

Le **Centre National de la Propriété Forestière** est l'établissement public qui a pour mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable des forêts. Il est le garant de cette dernière à travers l'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole et l'agrément des Plans Simple de Gestion.

Le **Syndicat des Propriétaires forestiers des Hautes-Alpes** est une organisation représentant l'ensemble des propriétaires forestiers privés. Elle les informe, les défend et les représente.

La **Direction Départementale des Territoires (DDT 05)** est le service de l'Etat en charge de la politique forestière. Elle est garante de la bonne application de la réglementation en matière de chasse et de gestion forestière.

La **plateforme nationale forêt-gibier** : Initiée en 2021 par les organismes de la forêt publique et privée (Fransylva, CNPF, coopératives forestières, Experts forestiers de France, Fédération nationale des communes forestières, ONF), elle est financée par France Bois Forêt, l'interprofession de la filière Forêt-Bois.



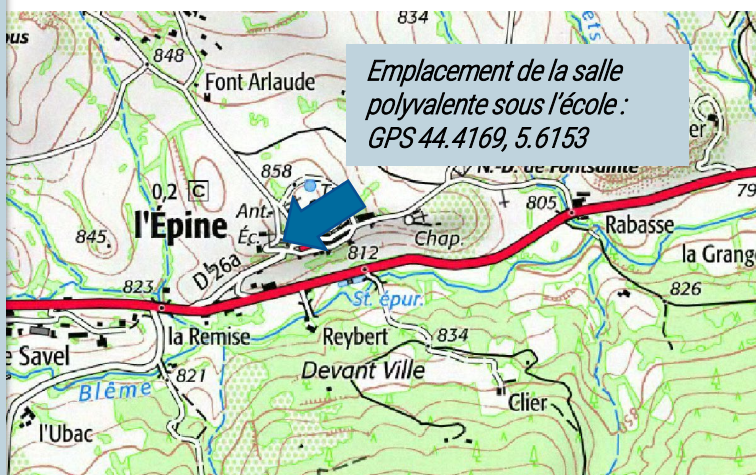
Catherine Miché @ CNPF

Au programme

9h45: Matinée dans la salle polyvalente à l'école de l'Épine (dite Salle Basse)

12h15-13h15: Repas tiré du sac (abri possible en cas de pluie)

13h15 -16h00: Visite en forêt (exemples de dégâts de cervidés sur une plantation et une régénération naturelle)



! Merci de prévoir une tenue appropriée (chaussures et au besoin vêtements de pluie).

La forêt visitée est facilement accessible car située au bout d'une piste forestière. Néanmoins, il faudra parcourir à pied cette piste assez pentue sur une distance de 500 m (aller). (si nécessaire, un ou deux véhicules 4X4 pourront monter quelques personnes)



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Réunion forestière

Centre National de
la Propriété Forestière

